

Règlements Intérieurs

Il est strictement interdit de fumer dans le gîte, pour des raisons d'hygiène et d'odeurs pour tous les locataires qui se suivent, ainsi que pour des raisons de sécurité. Merci de ne pas jeter les mégots à l'extérieur.

Le ménage est compris dans la tarification sous réserve de laisser les lieux dans un état de propreté suffisant.

Article 1 – Arrivée / Départ:

Le jour de votre arrivée, la propriété est disponible à partir de 16h30.

Pour votre confort et pour vous éviter d'attendre je vous recommande de me prévenir 30 minutes avant votre arrivée.

Vous devrez quitter les lieux à 11h au plus tard sauf commun accord préalable.

Article 2– Etat des lieux :

a) Toutes les installations sont en état de marche, toute réclamation de plus de 12h après l'entrée en jouissance des lieux ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de la location seront à la charge du locataire.

b) A votre arrivée, vous trouverez le barbecue propre. **VEUILLEZ A LE LAISSER PROPRE EN FIN DE SEJOUR.**

c) Un inventaire vous est remis à votre arrivée, merci de le tenir à jour. En cas de casse éventuelle, précisez-le en fin de séjour, ou au cours de votre séjour afin qu'il soit remplacé.

d) La maison est louée meublée avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couettes et oreillers. S'il y a lieu, le propriétaire est en droit de retenir sur la caution la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix des couvertures rendues anormalement sales, les rideaux, plafonds, murs, tapis, moquettes, vitres, literie, etc

e) Le propriétaire est en droit de retenir sur la caution le prix d'un nettoyage intensif des locaux loués, prix forfaitaire de 130€, pour une utilisation anormalement sale des locaux.

f) A votre arrivée vous disposez : ● deux clés d'entrée

● 2 Bips pour l'ouverture à distance du portail (attention, il est précieux, en cas de perte 80€ vous sera facturé) Le code manuel d'entrée vous sera communiqué à l'arrivée.

g) De nombreuses chaînes nationales et internationales sont à votre disposition. Certaines ne sont pas destinées aux enfants, veillez à les accompagner dans la manipulation de la télévision. Et nous vous conseillons lorsqu'il fait beau, d'éteindre la télé et sortir ! Et s'il pleut... ? Nous disposons d'un grand panel de jeux pour toute la famille (voir inventaire) n'hésitez pas à les essayer.

Je vous demande de les **laisser à disposition** pour des vacanciers qui viennent après vous

Article 4 – Utilisation des lieux :

A) Le client devra assurer le caractère paisible du gîte et en faire usage conformément à la destination des lieux : habitation.

B) La piscine est chauffée à partir de mois de mai jusqu'à début septembre. Elle est nettoyée avant votre arrivée. Elle gardera une température plus élevée et elle restera plus longtemps propre si vous la couvrez avec

sa bâche bleu tous les soirs.

Elle est équipée d'une alarme. **Il est néanmoins IMPERATIF de SURVEILLER vos enfants. Ne les laisser JAMAIS SANS SURVEILLANCE autour de la piscine. Vous êtes les seuls responsables en cas d'accident.**

Article 5- Capacité :

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 14 personnes.

La capacité pourra être différente avec l'accord express du propriétaire et mentionné dans le présent contrat dans la rubrique nombre de personnes

Article 6 - Animaux :

Il y a des Mini-chevaux et des chevaux autour de la maison dans les prés. Il est **strictement interdit** de leur donner à manger. Ils ont un régime alimentaire très strict et tout changement peut leurs donner des coliques et leur **être mortel**.

Deux perroquets (Gris de Gabon) vivent dans une volière à l'extérieur du Parc. Ils aiment la compagnie mais ne mettez jamais les doigts en travers du grillage...ils pincent très fort.

Les animaux ne sont pas acceptés, sauf accord express du propriétaire. Dans ce cas, nous vous demandons de les garder avec vous. Il ne doit pas se baigner dans la piscine ou agresser des chevaux qui vivent au pré (aussi pour sa sécurité).

ATTENTION : Sans cet accord, une majoration sera demandé à l'arrivée de votre séjour (entre 150€ et 300€) Dans le cas contraire, une rupture de contrat sera établie et il ne sera fait aucun remboursement.

Article 7 – Assurances :

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type "villégiature" ou "responsabilité civile locative". Attestation à demander à l'assureur du locataire (assurances souvent déjà incluse dans l'assurance maison du client)

Article 8 – Conditions d'annulation :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

- a) Annulation plus de 60 jours avant : Acompte remboursé (forfait de 40€ retenu).
- b) Annulation moins de 60 jours avant la date d'arrivée ou si le séjour est écourté, il ne sera procédé à aucun remboursement. Si le propriétaire trouve un remplaçant pour le séjour annulé, il s'engage à rembourser les sommes versées, moins des frais éventuels engagés.
- c) Si vous ne vous manifestez pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte, le paiement lui reste acquis.
- d) Un solde, dont vous êtes redevable, n'est pas réglé dans les délais prévus, annule la réservation dans des conditions énumérées.

Annulation par le propriétaire : Le propriétaire s'engage à reverser l'intégralité des sommes versées immédiatement.

Article 8 – Taxe de séjour:

Elle s'élève à 1,25€ par nuit et par adulte (+18ans). A régler une fois sur place.

Elle sera reversée entièrement à la Ville Auxerre au début d'année.

